

Prison : une maison de peines uniquement



La Dernière Heure Liège - 06 Dec. 2016
Pagina 18

On en sait désormais un peu plus sur les intentions du ministre de la Justice Koen Geens pour la prison de Verviers. Comme déjà signalé, la prochaine enceinte permettra d'accueillir au maximum 240 détenus alors qu'elle pouvait en contenir 280 auparavant. C'est déjà mieux que rien... soit la situation vécue depuis 2011 et l'évacuation des lieux par le bourgmestre de l'époque, Claude Desama, pour des raisons de sécurité.

"Le nombre de places a été calculé en fonction de la capacité maximale que ce site peut offrir. Il est exact qu'elle était quelque peu plus élevée auparavant. Mais les normes ont évolué entre-temps, ce qui fait que nous devons également prévoir plus de surface pour d'autres activités, pour le sport, pour des salles de cours... Ceci explique que la capacité maximale envisageable soit ramenée de 240 places", a ainsi répondu le ministre Koen Geens en commission Justice de la Chambre à la question posée par la députée Katrin Jadin, qui suit avec attention ce dossier.

Moins de monde certes mais surtout une affectation très différente. Par le passé, la prison verviétoise accueillait tant des détenus en préventive que ceux qui avaient été condamnés. Dès 2020, date de réouverture de l'établissement pénitentiaire verviétois, la prison se muera en maison de peine et plus d'arrêt, destinée aux détenus en préventive.

"Le choix pour une séparation claire des maisons de peines et des maisons d'arrêt est en effet logique. La surpopulation ne permet pas de la réaliser dans tous les cas, mais elle reste un objectif", explique Koen Geens. Or à Verviers, cela risque de coïncider car le fonctionnement de l'appareil judiciaire verviétois est fortement ralenti depuis la présence des prévenus à Lantin.

"Cette décision ne tient malheureusement pas compte de la proximité des juridictions d'instruction et de fond établies au Palais de justice de Verviers. Je compte, par conséquent, prendre contact avec les autorités sur place pour voir ce qu'il peut être fait", a réagi Katrin Jadin. Affaire à suivre comme on dit...

J.Ja

Copyright © 2016 IPM. Alle rechten voorbehouden